

Si ce mail ne s'affiche pas correctement, vous pouvez le retrouver en PJ



SNUDI FO 13

Syndicat National Unifié des
Directeurs, Instituteurs, professeur
des écoles, psyEN et AESH du 1er
degré
des Bouches du Rhône
FORCE OUVRIERE



**6 novembre
2022**



AESH du 1er degré

*Primes REP/REP+
Surveillance des
récréations*

Primes REP et REP+ :

**Le ministre N'Diaye annonce que les
AESH et les AED toucheront moins que
les autres !**

Alors que le ministre annonce en grande pompe médiatique la réparation d'une injustice pour les AESH et AED qui devraient enfin toucher la prime REP/REP+, les projets de décrets et d'arrêtés mettent à jour l'enfumage du ministère : **les AESH et AED toucheront**

moins que les autres !

« **Le montant de la part fixe de la prime pour les AED et AESH est, selon le projet de texte, de 3 263 € en REP+ et de 1 106 € en REP, contre 5 114 € et 1 734 € pour les autres. Quant au montant maximal de la part variable en REP+ il est de 448 € pour les AED et AESH et de 702 € pour les autres.** »

Tout cela proratisé au temps de travail : **des miettes arrachées pour seulement quelques-uns ! Pour les autres rien !**

Rappelons que dans les Bouches du Rhône, 15% des écoles sont classées REP+ et 11% sont classées REP.

Montant approximatif de la part fixe de la prime REP / REP+ (une part variable s'ajoute à la prime REP+)

	Montant brut annuel	Montant brut mensuel	Montant net mensuel à temps plein	Montant net mensuel quotité 62%
REP enseignant	1 734 €	144,50 €	125 €	
REP AESH	1 106 €	92,17 €	80 €	50 €
REP+ enseignant	5 114 €	426,17 €	370 €	
REP+ AESH	3 263 €	271,92 €	230 €	140 €

Des annonces médiatiques du ministre Ndiaye à l'enfumage des personnels

Le mépris du gouvernement et du ministre Ndiaye continue : les AESH et AED seraient considérés comme des personnels de seconde zone ? Inacceptable !

Alors que les personnels avec la FNEC FP-FO, se sont mobilisés en masse, jusqu'au ministère depuis des mois, pour exiger un vrai statut, un vrai salaire, et l'abandon des PIAL cette nouvelle annonce prouve l'importance de monter d'un cran dans le rapport de force engagé.

Le SNUDI-FO 13 s'adressera au Rectorat pour connaître les délais et les modalités de versement de la prime REP aux AESH qui en ont le droit.

Surveillance des récréations par les AESH

:

Le point sur la réglementation et vos droits !

Des AESH ont alerté le SNUDI FO 13 sur l'obligation de présence en tant que « dame pipi » ou « dame petits bobos » lors des récréations et des accueils des élèves (8h20, 13H20 et récréations du matin et de l'après-midi). Des tableaux de services de cour nous ont été communiqués pour confirmer cette situation. La raison évoquée par certains directeurs est le temps en heures connexes des AESH, qui permettrait cette surveillance de récréations.

Le SNUDI FO 13 a donc contacté la DPNE 13.

Voici la réponse de l'administration, que nous vous invitons à faire circuler pour rétablir les droits des AESH.

« Je vous confirme que le service de l'école inclusive fera prochainement une communication sur le thème des heures

connexes auprès des coordonnateurs de PIAL, directeurs d'école et chefs d'établissement. Votre interprétation est la bonne, les AESH n'ont pas à faire de la surveillance systématique des toilettes. Pour la récréation, elles doivent si nécessaire accompagner l'élève notifié durant ce temps hors classe. »

Le SNUDI FO 13 tient à rappeler que le temps de travail annuel des AESH comporte le temps de travail en présence des élèves et les heures connexes. Ces dernières sont comptabilisées hors présence des élèves.

Nous conseillons aux AESH qui seraient dans la situation de surveillance systématique d'informer le coordinateur de leur PIAL pour faire respecter leur droit. Nous les invitons à contacter le SNUDI FO 13 si le problème persiste.

Pour un vrai statut, un vrai salaire pour l'ensemble des personnels AESH !

Pour l'abrogation des PIAL et l'abandon de la mutualisation !

Pour la création de l'ensemble des postes à hauteur des besoins !



Pour que le SNUDI FO 13 puisse continuer à faire son travail de défense des intérêts de tous les collègues, dont les AESH, pour continuer à s'opposer aux réformes destructrices, pour continuer à être disponible et répondre aux questions, le syndicat a besoin d'avoir un maximum de voix à ces élections professionnelles !

Avez-vous ouvert votre espace électeur ?

Avez-vous récupéré votre notice de vote auprès de votre établissement PIAL ?

Pour tout problème technique, contactez le SNUDI FO 13 !



VOS CONTACTS

aesh.snudifo13@gmail.com

Cécile BOULAY : 06 82 19 19
33

Magali CAMOIN : 06 81 14
44 48



J'adhère au SNUDI FO 13 !

*Vous appréciez les
informations du SNUDI FO 13,
ses réponses à vos questions,
ses prises de positions, ses
interventions, son activité,
son soutien ?...*

**Alors rejoignez-
nous !**

SYNDIQUEZ-VOUS !

Carte 2022 disponible
[ICI](#)

**Au SNUDI FO 13, le renouvellement n'est pas automatique :
c'est vous qui choisissez de renouveler votre adhésion !
Possibilité de régler en plusieurs mensualités et toujours 66%
remboursés en crédit d'impôt !**



Vieille Bourse du travail Place Léon
Jouhaux
CS 20540 13232 Marseille Cedex 01
Tél : 04.91.00.34.22 / 07.62.54.13.13
email : contact@snudifo13.org

